### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2019 A 20 HEURES 30

#### PROCES VERBAL DE SEANCE

<u>Présents</u>: M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Noël SALAMON, Brigitte RIVET.

Gabriel THUILLIER, Edwige GUEYNARD, Sandrine RUETTE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÎD, Sébastien JACQUET Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

<u>Absents excusés</u>: Bruno CHARVIEUX, Didier CORMORECHE, Catherine SAVERAT, Nelly GUICHON, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER,

NOMME Sandrine RUETTE secrétaire de la séance

APPROBATION à l'unanimité du procès-verbal du 5 juillet 2019.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

NE FAIT PAS EXERCICE du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Propriété bâtie cadastrée section E 543 et 541, (maison + 1/3 indivis pour la cour), d'une superficie totale de 334 m², situées 128, rue Saint Honoré.
- Local commercial dans immeuble cadastré section E 1101, 1104, 1107, 1108,1111 et 1112, situé 15, rue de l'Eglise.
- Propriété bâtie cadastrée section A 898, d'une superficie totale de 1 126 m², située 2, lotissement les hôtesses.
- Propriété bâtie cadastrée section A 737 d'une superficie totale de 835 m², située 352, Chemin du Grand Etang.
- Terrain non bâti cadastré section A 271 d'une superficie totale de 1 175 m², située à la montée.
- Terrain non bâti cadastré section E 13, 27 et 28 d'une superficie totale de 6 250 m², situé à la Bourdonnière.
- Propriété bâtie cadastrée section A 1004 d'une superficie totale de 1 000 m², située 13, lotissement le Clos de Bel Air.
- Propriété bâtie cadastrée section D 421 d'une superficie totale de 1 339 m², située 3 lotissement le Terrayon.
- Terrain non bâti cadastré section B 970 et 971 d'une superficie totale de 129 m², situé lieu-dit le Petit Etang – ZA la Bourdonnière.
- Propriété bâtie cadastrée section E 787 d'une superficie totale de 186 m², située 219, Grande Rue.
- Propriété bâtie cadastrée section C 0074 d'une superficie totale de 1 039 m², située 264, rue du Bugey.

# ACQUISITION DES PARCELLES, SITUÉES EN BORDURE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA CHAVETIÈRE, A L'EURO SYMBOLIQUE

**ENTEND** Monique Laurent, adjointe en charge de l'urbanisme, rappeler à l'assemblée que dans le cadre de l'instruction du dossier du lotissement Le Clos de la Chavetière, il a été convenu avec le lotisseur - la société EVOLIM - qu'une bande de terrain devait être cédée à la Commune pour la régularisation de l'alignement au droit du Chemin de la Chavetière.

**EST INFORME** que cette bande de terrain correspond aux parcelles aujourd'hui cadastrées section B n° 933, 934, 935, 943, 944, et 959 d'une surface globale de 57 m².

PREND CONNAISSANCE que la vente aura lieu moyennant l'euro symbolique.

L'ASSEMBLÉE est sollicitée pour autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte authentique de cession à intervenir entre la société EVOLIM et la Commune de Chalamont, qui est en cours de rédaction par Maître Romain Pirollet – notaire à Chatillon-sur-Chalaronne.

APPROUVE la vente au profit de la Commune de Chalamont, moyennant l'euro symbolique des parcelles suivantes appartenant à la société EVOLIM :

Référence cadastrale						
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	S	urface	
В	959	sol	Le Petit Etang		19 m²	
В	943	sol	Le Petit Etang		01 m²	
В	944	sol	Le Petit Etang		13 m²	
В	933	sol	La Gravelière		01 m²	
В	934	sol	Chemin de la		06 m²	
			Chavetière			
В	935	sol	Chemin de la		17 m²	
			Chavetière			
Total 57 m						

**AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses adjoints – à signer l'acte authentique** à intervenir entre la Société EVOLIM et la Commune de Chalamont pour entériner le transfert de propriété, ainsi que tous documents utiles pour mener à bien ce dossier.

### EFFACEMENT DE CRÉANCES AU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**EST INFORME** de la demande émanant du comptable public, qui sollicite l'Assemblée afin qu'elle se prononce quant à l'effacement total de la dette d'un administré pour la facturation due au titre des années 2016, 2017 et 2018 au budget de l'eau et de l'assainissement.

Cette requête est sollicitée conformément à la décision de la commission de surendettement en date du 21 mai 2019 prononçant l'effacement total de la dette d'un montant de 582,82 euros.

Budget concerné	Article	année	Montant en €
BUDGET EAU ET			
ASSAINISSEMENT	6542	2016	110,37 €
M49		2017	359,69€
		2018	112,76 €

**ACCEPTE à l'unanimité** cet effacement de créance et l'écriture comptable correspondante.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**EST INFORME** que suite à l'ouverture d'une 13<sup>ème</sup> classe au groupe scolaire de Chalamont et à la forte augmentation des petits, il convient de créer un poste d'ATSEM à raison de 15 heures

hebdomadaires à compter du 28 août 2019. L'agent effectuera 12 heures en présence des enfants le matin et 3 heures de ménage le mercredi matin.

**EST INFORME** que ce poste est créé en tant qu'agent contractuel pour l'année scolaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants en petite section.

**APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM à 15 heures hebdomadaires à compter du 28 août 2019.

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 29 août 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à <u>procéder à la déclaration de vacance de poste</u> et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET					
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant			
Service Administratif  Secrétaire de mairie ou Directeur Général des Services	1	Adjoint administratif 1°cl. et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou grade d'attaché			
Agent d'accueil à l'état civil	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratif			
Comptabilité-Ressources humaines-gestion de l'eau	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs, et/ou des rédacteurs			
Service Technique Responsable du service urbanisme Responsable Entretien Voirie Ouvrier Polyvalent Responsable du parc des véhicules Eboueur/Enlèvement des poubelles	0 6	Cadre d'emplois des Techniciens Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Cadre d'emplois des Adjoints techniques Cadre d'emplois des Adjoints techniques Cadre d'emplois des Adjoints techniques			
Service Police Municipale Gardien de Police Responsable de la Police Municipale	1 0	Cadre d'emplois des agents de police municipale Grade : Chef de Police ou Brigadier-Chef Principal			
Service des Sports Moniteur d'Education Physique	0	Cadre d'emplois des Educateurs des APS			
Service culturel Professeur de piano à l'école de musique Intervenant en éducation musicale à l'école	0 0	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique			

Service Social ATSEM	3	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
TABLEAU DES EMPI	OIS PER	MANENTS A TEMPS NON COMPLET
Entretien des locaux (ménage)	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 20 H/semaine
	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 32 H/semaine
Surveillance de la Voie Publique	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 3 H/semaine
Service Administratif		
Urbanisme-Accueil	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs, 17 H/semaine
Service culturel		
Emploi au sein de la médiathèque	1	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine 18 H/semaine
Service Social		
ATSEM	1	
		Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles 15 H/semaine

**EST INFORME** que la 13<sup>ème</sup> classe située au rez-de-chaussée du groupe scolaire a été aménagée et prête à accueillir une classe de CE1/CE2. Le mobilier a été livré et est en cours d'installation.

# ATTRIBUTION DU MARCHÉ DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ RUE DES GARENNES

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des marchés publics,

VU l'ouverture des plis effectuée en Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 août 2019,

Après analyse des offres pour les lots 1, 2, 3 et 4, reçues, considérées acceptables et le classement de ces dernières.

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui propose à l'Assemblée délibérante de retenir les entreprises désignées, ci-dessous, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

N° du lot	Intitulé du Lot	Nombre de points sur 100 de l'entreprise arrivant en tête	Nom de l'entreprise arrivant en tête	Adresse de l'entreprise	Montant H.T avec les options
1	FORT ET FAIBLE	100	Entreprise AREVAS	242, rue du Bugey 01320 CHALAMONT	8 998,32
2	PLOMBERIE	100	Entreprise SENTENAC	55, route de Châteauvieux 01160 NEUVILLE SUR AIN	5 414,00

4	MENUISERIE – FAUX PLAFOND - PEINTURE DÉMOLITION - MACONNERIE	100	Entreprise ARDITO JACQUET Entreprise TABOURET	Z.A les Rippes 01240 CERTINES 639, route du Mas Vernon 01240	21 540,00 4 554,50
				DOMPIERRE- SUR-VEYLE	
TOTAL DU MARCHE H.T				40 506,82	

**ATTRIBUE à l'unanimité** les 4 lots de l'appel d'offres (lot N°1, 2, 3, 4) relatifs à la réhabilitation d'un appartement communal rue des Garennes conformément au rapport d'analyse des offres et au descriptif rédigé ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux 4 lots se rapportant à cette opération ainsi que tous les documents s'y rattachant.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée à l'opération 93 – article 2313 au budget général 2019 de la commune.

**EST INFORME** que les entreprises retenues seront reçues le jeudi 29 août pour validation du planning d'intervention.

## <u>APPROBATION DES RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET DE </u>L'ASSAINISSEMENT 2018

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

**ENTEND** Monsieur le Maire relater les informations essentielles contenues dans les rapports.

**PREND CONNAISSANCE** que le rendement du réseau d'eau potable s'est légèrement amélioré alors que les résultats de la sectorisation ne sont pas encore connus, les travaux liés à la recherche de fuites n'ayant pas encore démarrés.

**EST INFORME** que les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (<u>www.services.eaufrance.fr</u>).

PREND CONNAISSANCE que ces rapports contiennent une présentation technique des services, un rappel de la tarification, l'analyse à la vue des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

**ADOPTE, à l'unanimité**, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2018.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux les délibérations correspondantes.

**DECIDE** de mettre en ligne les rapports validés sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>. conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**EST INFORME** que la maîtrise d'œuvre concernant l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales a été retenue, il s'agit du cabinet EAU+01.

# SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL MOSAIQUE AU TITRE DES CHÉQUIERS ACTIVITÉS

**ENTEND Monsieur le Maire rappeler** à l'assemblée que le « chéquier activités enfant » permet d'offrir aux enfants domiciliés à Chalamont, inscrits en classe de CP jusqu'au CM2 dans l'année de demande du chéquier, un chéquier de 50 € constitué de 10 coupons de 5€. Ceux-ci sont à utiliser auprès des associations culturelles et sportives Chalamontaises pour servir à financer une partie de leur adhésion annuelle ou une sortie exceptionnelle proposée par le centre social Mosaïque (sortie famille : sortie neige, patinoire, théâtre, etc....) ou un spectacle (Rêves en scène, Reflets de la Dombes).

Chaque bon comporte un numéro que l'association sera obligée de répertorier sur son état: annuel, semestriel, ou trimestriel selon son choix. Cet état doit être complété et transmis à la commune pour

le règlement de la somme due avec les chèques dûment remplis (nom, prénom de l'enfant et nom de l'association).

Cette somme sera versée à chaque association, par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle, dès lors qu'elle aura transmis à la mairie l'état récapitulatif mentionnant :

- nom et prénom de l'élève
- numéro de chaque chèque et son montant
- la somme globale due

**Aujourd'hui** le Conseil municipal est sollicité par le Centre Social Mosaïque pour un versement correspondant à 1 chéquier de 50 € qui lui a été remis tardivement par une famille.

**ACCEPTE à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur du Centre Social Mosaïque pour un montant de 50 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

EST INFORME, dans le cadre de l'octroi des subventions 2019, des remerciements émanant de :

- La banque alimentaire
- Ain Domicile Service
- Comité de l'Ain de la ligue contre le cancer

**PREND CONNAISSANCE** des remerciements émanant d'Airport Association Olympique Cycliste de Wissous concernant l'accueil et la mise à disposition de matériel lors du passage de la course cycliste du PARIS-FONTAINEBLEAU-NICE 2019. A ce titre, le Conseil municipal tient à remercier Monsieur André MICHON, Président de la Société Hippique, pour son aide précieuse lors de cet accueil.

**PREND CONNAISSANCE** du courrier émanant de la famille d'Eric GARNIER concernant la mise à disposition gracieusement de la salle polyvalente lors de ses obsèques.

**EST INFORME** des remerciements émanant du club de voitures anciennes de Chambéry qui s'est arrêté sur notre commune le dimanche 7 juillet.

PREND CONNAISSANCE du mail transmis par M. le Maire au Président de la Communauté de Communes de la Dombes pour l'alerter du départ de Madame Florence ROECKHOUT, kinésithérapeute, et du prochain départ à la retraite de Monsieur VAILLANT également kinésithérapeute. Il est demandé à la Communauté de communes de tenir compte de cette situation critique face au départ imminent des deux kinésithérapeutes de la commune, dans le cadre de l'agrandissement de la maison de santé de Chalamont en cours d'étude.

**PREND CONNAISSANCE** des termes du courrier émanant de Monsieur Yves GUILLET concernant l'inondation de sa cave courant août 2019 et de la teneur de la réponse qui lui sera envoyée.

**ENTEND Noël SALAMON** informer l'assemblée que la signalétique est en phase terminale, qu'un panneau d'information historique a été posé sur le mur des remparts.

**EST INFORME** que dès l'automne la salle de réunion située au rez-de-chaussée du centre musical et culturel pourra être réservée par les associations pour des réunions, la réservation se fera au secrétariat de mairie.

**PREND CONNAISSANCE** que le panneau électronique d'information sera prochainement installé sur la Place du Marché (installation prise en charge par la Communauté de Communes).

Monique LAURENT informe l'assemblée que la section Dombes Générations Oxygène du Centre social organise une course pédestre le dimanche 29 septembre matin intitulée « Course des grenouilles » ; elle permettra de découvrir la nature et les étangs à travers 2 parcours de 10 km et

5 km sur les chemins pédestres, et une course initiatique de 900 m pour les enfants aura lieu sur le complexe sportif ; le départ des 3 parcours aura lieu au stade. L'inscription obligatoire est payante, et les fonds récoltés seront reversés à une association pour les personnes handicapées. Les inscriptions se font au centre social mosaïque et une permanence sera tenue le samedi 28 septembre au stade.

**EST INFORME** que la municipalité offrira une coupe challenge.

Monsieur le maire rappelle que le forum des associations se déroulera le samedi 7 septembre.

FIXE les dates prévisionnelles des prochains conseils :

- 23 septembre à 20h30
- 21 octobre à 20h30
- 25 novembre à 20h30
- 16 décembre à 20h30

#### Séance levée à vingt et une heures quarante

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,